Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_208_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-208-2026

Objet : Société Publique Locale « Baie d'Armor Aménagement »-Modification des désignation des délégués

L'an 2026 le 24 septembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Nathan GUINARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Michelle HAICAULT pouvoir à Olivier COLLIOU, Marie PASCO pouvoir à Thierry SIMELIERE, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, David TOLLEMER pouvoir à Olivier MEROT,

MEMBRES ABSENTS

Adil BOUKLATA, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 63
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_208_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-208-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

Objet : Société Publique Locale « Baie d'Armor Aménagement »-Désignation des délégués

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Armor Agglomération adhère à la société publique locale « Baie d'Armor Aménagement ».

L'objet social de cette société est de réaliser toute opération d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme pour le compte de ses actionnaires et sur leur seul territoire, telles que :
- procéder aux études pré-opérationnelles et opérationnelles concourant à la réalisation des opérations d'aménagement qui lui seront confiées par ses membres sur leur territoire,
- procéder à l'aménagement et à l'équipement des terrains compris dans les opérations d'aménagement dont elle aura la charge et d'en assurer la commercialisation,
- assurer le cas échéant la gestion et l'entretien par tous moyens des ouvrages et équipements réalisés jusqu'à leur remise définitive à leur propriétaire.

Les statuts de la société prévoient que Saint-Brieuc Armor Agglomération dispose de douze délégués titulaires. Ces douze délégués ont été désignés par délibération n° DB 094-2026 du 28 mai 2026.

Néanmoins, afin d'assurer une meilleure représentation du territoire sur lequel intervient Baie d'Armor Aménagement, à travers l'ensemble des représentants siégeant au conseil d'administration et en assemblée générale, et au regard des périmètres des délégations attribuées aux élus communautaires ou municipaux, il est souhaité que M. Raphaël Le Méhauté remplace Mme Isabelle Imbert.

Il est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_208_2026-DE

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1521-1 et suivants, L. 1531-1, L. 2121-29 et L. 5211-1 et suivants ;

VU le code de commerce ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

DECIDE à l'unanimité, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

DESIGNE les délégués titulaires de Saint-Brieuc Armor Agglomération au sein de société publique locale « Baie d'Armor Aménagement » comme suit :

TITULAIRES
1- Thierry SIMELIERE
2- Marcel SERANDOUR
3- Victor BONNOT
4- Nathan GUINARD
5- Sylvie GUIGNARD
6- Raphaël LE MEHAUTE
7- Michel LE DUAULT
8- Thibaut GUIGNARD
9- Joël LE BORGNE
10- Michel PETRA
11- Sylvie CONAN
12- Thierry TARDIEU

DESIGNE un représentant de Saint-Brieuc Armor Agglomération au sein de l'assemblée générale des actionnaires, en la personne de M. Thierry SIMELIERE.

AUTORISE les représentants ainsi désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la société publique locale (présidence, membre titulaire ou suppléant des éventuelles commissions d'appel d'offre, etc).

ABROGE la délibération n° DB 094-2026 du 28 mai 2026.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L. 5211-3, L. 2121-25 et L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_208_2026-DE

DIT que le Président ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Présents : 63	Pouvoirs : 6	Total : 69	Exprimés : 69
Voix Pour : 69	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Nathan GUINARD

Président,

Stéphane BRIEND